

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0022233

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4622 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : RAM

Nom & Prénom : BOUCHAIB HAMRITI
Date de naissance : 01/06/1952

Adresse : LOT 12, LABISSA, BOUKAOUIA

Tél. : 06 55 852234 Total des frais engagés : 521,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur BADAOUI A.
Ophtalmologue
27, Rue Farhat hachad Casablanca
Tél. : 05 22 26 61 68 / 05 22 43 02 71
INPE : 091016931

Date de consultation : 04/09/2023

Nom et prénom du malade : HAMRITI BOUCHAIB Age : 61

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : SPCK MUPRAS

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 9 OCT 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL KH

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 04/09/2023 Le : 08/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : BOUCHAIB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/09/23	G	G		<p>Docteur BADAOUIA Ophtalmologue 27, Rue Fathat hachad Casablanca Tél.: 05 22 26 61 68 / 05 22 43 02 71 INPE : 091016931</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie KADRI Docteur KADRI HASSAN SARA -Douar L'Amira-Bouskoura Tel: 06 10 80 45 38	04.9.23	1521 DOLLAR L'Amira-SARA Tel: 06 10 80 45 38

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
وتصحيح البصر باللليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le في البيضاء
04-09-2023

Monsieur HAMRITI Bouchaib

90,56

1- CATEX 250mg 1cp matin 1 cp le soir pd 5js

INSTILLER DANS L'OEIL OPERÉ :

35.70 x5

2- TOBRADEX collyre 1goutte x4/j pd 2 semaines
puis 1goutte x2/j pd 2 semaines.

58.100 x4

3- INDOCOLLYRE collyre 1goutte x4/j pd 2 semaines
puis 1goutte x2/j pd 2 semaines.

20.100

4- PANSEMENT OCULAIRE à changer matin et soir.



B: Prière ne pas oublier le traitement le jour du 1er contrôle.

Pharmacie KADRI
Docteur KADRI HASSANI SANAE
27, Rue Ferhat Hachad Casablanca
Tél. 06 10 80 45 38

Docteur BADAOUI A.
Ophtalmologiste
27, Rue Ferhat Hachad Casablanca
Tél. 05 22 26 61 68 / 05 22 43 02 71
INPE : 091016931

Pharmacie KADRI HASSANI SANAE
Docteur KADRI HASSANI SANAE
27, Rue Ferhat Hachad Casablanca
Tél. 06 10 80 45 38

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.
E-mail : ophta.badaoui@gmail.com - www.drbadaouiaabdelatif.com - www.casablancalaser.com





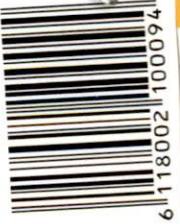

118001070596
Laboratoires Sothema Boussoura
 Tolradex® 0,30/1,0% collyre en suspension, 5 ml
 AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO
 Boîte de 1 flacon.
 P.P.V : 35,70 DH



6 1180011070596
 Laboratoires Sothona Bouskoura
 Tabacdar® 0,30/1% cétone bayonnaise
 AMM N°: 5524-28 DMD 7/21, N°1 ml
 Boîte de 1 flacon
 P.V.P. : 35,70 DH



118001070596
Sothema Boustikura
Laborotrax® 0,30,1% collige en suspension 5 ml
AMM N°: 524/2 DMRF 27/1 N°1
Boîte de flacon.



6118002100094

